

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 29 Novembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Alain DESGRE à Jean-Jacques MARTEIL
Maryvonne LE GAL à Joël DANIEL
Estelle MORIO à Bernard BASTIER

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	22 Novembre 2022
Date de l'affichage	23 Novembre 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

2022 115 Convention d'occupation privative du domaine public (téléphonie Bouygues et SFR dans le clocher de l'église)

Rapporteur : C. Guéguen

En date du 24 septembre 1999 et son avenant du 28 mars 2010, la Ville de Guidel et Bouygues Telecom ont conclu une convention portant mise à disposition d'emplacements dans les emprises de l'église, au profit de Bouygues Telecom, afin d'y installer une station radioélectrique (Conseil Municipal du 14 juin 1999).

Par courrier en date du 20 février 2015, Bouygues Telecom a sollicité le transfert de la convention à la société INFRACOS à compter du 1er mars 2015 ce que le Propriétaire a accepté.

INFRACOS est une société détenue par Bouygues Telecom et la Société Française de Radiotéléphonie (SFR). Elle a notamment pour objet social la gestion du patrimoine de ces deux sociétés sur une partie

du territoire français. INFRACOS est donc détentrice des droits d'occupation des sites permettant d'établir et d'exploiter des réseaux de communications électroniques.

La convention actuelle arrivant à échéance (conclue pour 12 ans), une nouvelle convention est proposée par INFRACOS.

La redevance annuelle, toutes charges éventuelles incluses, après négociation, est de 4 400 € (quatre mille quatre cents euros) nets. En 1999 elle était de 15 000 F (2 287 €), puis 3 385,13 € à partir de 2010 pour la collectivité, redevance indexée de 1,5% chaque année.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 13 octobre 2022 ;

VU le projet de convention d'occupation privative du domaine public (église de Guidel) ;

APPROUVE les termes du projet de convention d'occupation privative du domaine public (église de Guidel) ;

MANDATE le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, notamment pour signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 30 Novembre 2022
Le Maire,
Joël DANIEL

